



SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange
Nom du produit : Graco Pump Armor
Code produit : 253574, 245133, 253574, 244168, 16P358

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Utilisation de la substance/mélange : Inhibiteur de corrosion

1.2.2. Usages déconseillés

Aucune information supplémentaire disponible

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Graco BVBA
Industrieterrein Ounde Bunders
Maasmechelen - Belgium
T +32 89 770 700 - F +32 89 770 777
reach@graco.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : 1- 703-741-5970 (Chemtrec)
24/24

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 4 H302

Texte intégral des mentions H : voir section 16

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



GHS07

CLP Mention d'avertissement

: Attention

Mentions de danger (CLP)

: H302 - Nocif en cas d'ingestion

Conseils de prudence (CLP)

: P264 - Se laver les mains soigneusement après manipulation
P270 - Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit
P301+P312 - EN CAS D'INGESTION: Appeler un médecin en cas de malaise
P330 - Rincer la bouche
P501 - Éliminer le contenu/récipient dans conformer aux réglementations locales, nationales et internationales applicables.

2.3. Autres dangers qui n'entraînent pas la classification

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

Graco Pump Armor

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
éthylène-glycol	(n° CAS) 107-21-1 (N° CE) 203-473-3 (Numéro index) 603-027-00-1 (N° REACH) not available	40 - 60	Acute Tox. 4 (Oral), H302
nitrite de sodium	(n° CAS) 7632-00-0 (N° CE) 231-555-9 (Numéro index) 007-010-00-4 (N° REACH) not available	0,1 - 1	Ox. Sol. 3, H272 Acute Tox. 3 (Oral), H301 Aquatic Acute 1, H400 M=1

Texte complet des phrases H: voir section 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

- Premiers soins après inhalation : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas de malaise consulter un médecin.
- Premiers soins après contact avec la peau : Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Laver abondamment à l'eau et au savon.
- Premiers soins après contact oculaire : Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau pendant 15 min. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
- Premiers soins après ingestion : Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau. Ne PAS provoquer le vomissement sauf sur indication d'un membre du personnel médical. Consulter un médecin/le service médical en cas de malaise.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'informations complémentaires disponibles

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : dioxyde de carbone (CO₂), eau, poudre chimique sèche.
- Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, il pourrait disperser et répandre le feu. Utiliser un agent d'extinction aqueux avec précaution afin d'éviter la formation de mousse ou une explosion de vapeur.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Danger d'incendie : Plus lourdes que l'air, les vapeurs peuvent parcourir une grande distance au ras du sol, s'enflammer ou détoner, et revenir à la source.
- Danger d'explosion : Danger de production de vapeurs extrêmement inflammables en dessous des températures ambiantes normales.
- Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : Gaz et fumées toxiques peuvent être libérés lors d'un incendie. Dioxyde de carbone. Monoxyde de carbone. Phosphore oxydes. Oxydes d'azote. Oxydes de soufre.

5.3. Conseils aux pompiers

- Instructions de lutte contre l'incendie : Combattre l'incendie à distance en prenant les précautions normales. Refroidir les citernes/fûts à l'eau pulvérisée/ les mettre à l'abri. Utiliser un agent d'extinction aqueux avec précaution afin d'éviter la formation de mousse ou une explosion de vapeur. Évacuer la zone.
- Equipements de protection des pompiers : En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

- Équipement de protection : Porter un vêtement de protection approprié.
- Procédures d'urgence : Éliminer toutes les sources d'ignition si cela est faisable sans danger. Evacuer le personnel vers un endroit sûr.

Graco Pump Armor

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

6.1.2. Pour les secouristes

- Équipement de protection : Porter un vêtement de protection approprié. En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.
- Procédures d'urgence : Évacuer la zone. Ventiler la zone concernée.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement. Prévenir les autorités compétentes de tout déversement accidentel dans un cours d'eau ou dans les égouts.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Pour la rétention : Contenir la matière déversée en l'endigant ou à l'aide de matières absorbantes de façon à empêcher l'écoulement dans les égouts ou les cours d'eau. En cas de petits déversements dans les eaux fermées, contenir produit avec des barrières flottantes ou d'autres équipements.
- Procédés de nettoyage : Recueillir dans des récipients fermés et les remettre à une décharge. Pour recueillir la substance, utiliser un aspirateur industriel agréé. Éliminer de la surface de l'eau (p. ex. écumer, aspirer).
- Autres informations : Prévenir les autorités compétentes de tout déversement accidentel dans un cours d'eau ou dans les égouts.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour l'élimination des résidus, se reporter à la section 13 : Considérations relatives à l'élimination.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Ne pas pressuriser, couper, souder, baser, percer, meuler, ou exposer les contenants aux flammes, étincelles, chaleur, ou autres sources potentielles d'ignition. Garder les conteneurs fermés en dehors de leur utilisation. Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence. Assurer une ventilation adéquate.
- Température de manipulation : > 60 °C
- Mesures d'hygiène : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. veiller à une propreté correcte et à un ordre.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- Conditions de stockage : Conserver fermé dans un endroit sec, frais et très bien ventilé.
- Produits incompatibles : Agent oxydant.
- Température de stockage : < 45 °C
- Chaleur et sources d'ignition : Conserver à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'ignition.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

éthylène-glycol (107-21-1)		
UE	IOELV TWA (mg/m ³)	52 mg/m ³
UE	IOELV TWA (ppm)	20 ppm
UE	IOELV STEL (mg/m ³)	104 mg/m ³
UE	IOELV STEL (ppm)	40 ppm
France	VME (mg/m ³)	52 mg/m ³ (vapeur)
France	VME (ppm)	20 ppm (vapeur)
France	VLE(mg/m ³)	104 mg/m ³ (vapeur)
France	VLE (ppm)	40 ppm (vapeur)

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés:

Il faut pouvoir se laver / se rincer les yeux et la peau.

Équipement de protection individuelle:

Lunettes de protection. Gants.

Protection des mains:

porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374. Néoprène. NBR (Caoutchouc nitrile).

Protection oculaire:

Lunettes de sécurité avec protections latérales

Protection des voies respiratoires:

Graco Pump Armor

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

Aucun équipement de protection respiratoire n'est requis dans des conditions normales d'utilisation prévue avec une ventilation adéquate



RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Couleur	: Aucune donnée disponible
Odeur	: Sucré(e). Légère odeur.
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: ≈ 10 - 11
Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair	: 118 °C ASTM D92 for Ethylene Glycol
Température d'auto-inflammation	: 345 °F
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Aucune donnée disponible
Pression de vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de vapeur à 20 °C	: Greater than air.
Densité relative	: 1,08 g/cm ³ @ 15.6°C
Solubilité	: Soluble dans l'eau. Insoluble dans les solvants organiques.
Log Pow	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: 127,86 cSt @ 20°C
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Non explosif.
Propriétés comburantes	: Non comburant.
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Stable dans les conditions normales.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Il ne se produira pas de polymérisation dangereuse.

10.4. Conditions à éviter

Conserver à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'ignition.

10.5. Matières incompatibles

Agents oxydants, fortes.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Oxydes d'azote. Oxydes de soufre. Hydrocarbures réactifs. Une combustion incomplète peut libérer : Dioxyde de carbone. Monoxyde de carbone. aldéhyde.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (orale)	: Oral: Nocif en cas d'ingestion.
Toxicité aiguë (cutanée)	: Non classé
Toxicité aiguë (inhalation)	: Non classé

Graco Pump Armor

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

Graco Pump Armor	
DL 50 cutanée rat	> 5000 mg/kg
ATE CLP (voie orale)	500 mg/kg de poids corporel

Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Non classé pH: ≈ 10 - 11
Indications complémentaires	: (OECD 404)
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Non classé pH: ≈ 10 - 11
Indications complémentaires	: OECD 405
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé. (résultats obtenus sur un produit similaire)
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé
Cancérogénicité	: Non classé
Toxicité pour la reproduction	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Non classé
Danger par aspiration	: Non classé

Graco Pump Armor	
Viscosité, cinématique	127,86 mm ² /s @20°C

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Toxicité aquatique aiguë	: Non classé
Toxicité chronique pour le milieu aquatique	: Non classé

Graco Pump Armor	
ErC50 (algues)	> 100 mg/l

12.2. Persistance et dégradabilité

Graco Pump Armor	
Persistance et dégradabilité	Difficilement biodégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Graco Pump Armor	
Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII	
Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII	
Composant	
éthylène-glycol (107-21-1)	Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

ADR	IMDG	IATA	ADN	RID
14.1. Numéro ONU				
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU				
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé

Graco Pump Armor

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

ADR	IMDG	IATA	ADN	RID
14.3. Classe(s) de danger pour le transport				
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
14.4. Groupe d'emballage				
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
14.5. Dangers pour l'environnement				
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
Pas d'informations supplémentaires disponibles				

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

- Transport par voie terrestre

Non réglementé

- Transport maritime

Non réglementé

- Transport aérien

Non réglementé

- Transport par voie fluviale

Non réglementé

- Transport ferroviaire

Non réglementé

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

15.1.2. Directives nationales

Listé dans l'AICS (Australian Inventory of Chemical Substances)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

Listé dans l'IECSC (Inventory of Existing Chemical Substances Produced or Imported in China)

Listé dans l'EINECS (European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances)

Listé dans l'inventaire japonais ENCS (Existing & New Chemical Substances)

Listé dans l'ISHL du Japon (Industrial Safety and Health Law)

Listé dans le NZIoC (New Zealand Inventory of Chemicals)

Listé dans le PICCS (Philippines Inventory of Chemicals and Chemical Substances)

Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des États-Unis

Listé sur le CICR (Turkish Inventory and Control of Chemicals)

Taiwan Chemical Substance Inventory

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Il n'a pas été réalisé d'évaluation de la sécurité chimique pour cette substance

La substance est classée non dangereuse dans le sens du règlement CE n° 1272/2008 [CLP]

RUBRIQUE 16: Autres informations

Indications de changement:

2.1. Classification de la substance ou du mélange. 2.2. Éléments d'étiquetage. Selon le Règlement (UE) 2015/830 (Annexe II de REACH). 14. Informations relatives au transport.

Graco Pump Armor

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

Autres informations

: Il est de la responsabilité de l'utilisateur de prendre les mesures de précaution mentionnées ainsi que de veiller à avoir une information complète et suffisante pour l'utilisation de ce produit. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de prendre les mesures de précaution mentionnées ainsi que de veiller à avoir une information complète et suffisante pour l'utilisation de ce produit. Cette FDS a été préparée par Intertek. Toutefois, l'information est fournie sans aucune garantie, expresse ou implicite concernant son exactitude. Certains renseignements présentés et les conclusions tirées dans ce document sont de sources autres que des données d'essais directs sur la substance elle-même. Cette FDS a été rédigée et doit être utilisée uniquement pour ce produit. Si le produit est utilisé comme un composant d'un autre produit, ces informations peuvent être pas applicables. Les utilisateurs doivent effectuer leurs propres recherches afin de déterminer la pertinence des informations ou des produits pour leur usage particulier. Les conditions ou les méthodes de manutention, stockage, utilisation et élimination du produit sont hors de notre contrôle et peuvent dépasser nos connaissances. Pour cela et pour d'autres raisons, Intertek n'assume aucune responsabilité et expressément décline toutes responsabilités en cas de perte, dommage ou dépense découlant d'ou en aucune façon liés à la manutention, stockage, utilisation ou élimination du produit.

Texte intégral des phrases H et EUH:

Acute Tox. 3 (Oral)	Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 3
Acute Tox. 4 (Oral)	Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 4
Aquatic Acute 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger aigu, Catégorie 1
Ox. Sol. 3	Matières solides comburantes, Catégorie 3
H272	Peut aggraver un incendie; comburant
H301	Toxique en cas d'ingestion
H302	Nocif en cas d'ingestion
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques

Classification et procédure utilisée pour établir la classification des mélanges conformément au règlement (CE) 1272/2008 [CLP]:

Acute Tox. 4 (Oral)	H302	
---------------------	------	--

FDS UE (Annexe II REACH)

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit